

Convention de stage de Fin d'année

Entre le Doyen de la Faculté des Sciences et Techniques de Settat (FST Settat) d'une part et le Directeur de la société :

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 :

Le Directeur de la société

Accepte de prendre dans son Entreprise pour un stage de fin d'études l'étudiant(e) :

Nom : Prénom :

Inscrit(e) à la Faculté des Sciences et Techniques de Settat en

option :

Sous la responsabilité pédagogique de

Le stage se déroulera du au

Article 2 :

S'agissant d'un stage de fin d'année, l'étudiant met en pratique ces connaissances acquises lors de son cursus universitaire et prend connaissance des différents services de l'organisme d'accueil (Entreprise, industrie) afin d'appréhender les conditions réelles de travail.

Article 3 :

L'étudiant(e) sera soumis à la discipline de l'Entreprise en ce qui concerne notamment les horaires. En cas de manquement, le Directeur de l'Entreprise pourra mettre fin au stage, sous réserve de prévenir le Doyen, avant l'exclusion de l'étudiant(e).

Article 4 :

Le stage étant officiellement intégré à son cursus, l'étudiant(e) est couvert(e) pour les risques accident de trajet et de travail.

Article 5 :

Pendant la durée du stage l'étudiant(e) s'occupera lui-même de ses affaires ainsi que de sa nourriture et de son hébergement.

Article 6 :

A l'issu du stage, sera remis au stagiaire un certificat indiquant la nature et la durée du stage.

Article 7 :

Le responsable de l'Entreprise d'accueil fournira à la **FST de Settat** une fiche d'appréciation sur le stage effectué par l'étudiant(e).

| | |
|--|---|
| Le Directeur de la Société : A le / / | Le Doyen de la FSTS A Settat, le / / |
| Signature de l'étudiant (e) Lu et approuvé A Settat le / / | |